



Dossier de presse

PRÉLÈVEMENT ET GREFFE D'ORGANES

Bilan d'activité 2024 et baromètre d'opinion 2025

13 FÉVRIER 2025

CONTACT PRESSE POUR L'AGENCE DE LA BIOMEDECINE
GANTZER dons-organes@gantzeragency.com

<https://presse.agence-biomedecine.fr>

Avec plus de 6 000 greffes en 2024, l'activité dépasse son niveau d'avant Covid

Les points forts

- 6 034 greffes ont été réalisées en 2024, un niveau remarquable qui n'avait plus été atteint depuis 2017. L'activité poursuit son augmentation dans les courbes de croissance définies par le Plan ministériel 2022-2026 pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus. Les efforts et la stratégie mise en place portent leurs fruits, avec 401 greffes de plus qu'en 2023 (+7,1 %).
- Malgré une opposition qui se maintient à un taux inédit de 36,4 % (53,5 % en Ile-de-France), la croissance de l'activité s'explique principalement par la forte hausse des prélèvements dits « à cœur arrêté » (DDAC M3, +12,8 %), mais aussi par une augmentation continue du nombre de donneurs en mort encéphalique recensés (3169 en 2024, +1,2 %) et prélevés (1544, +2,1 %).
- Cette année, l'activité de greffe a augmenté plus vite (+7,1 %) que le nombre d'inscrits actifs sur la liste nationale d'attente (+5,5 %). Une tendance qui, si elle se maintient, représente un espoir majeur pour tous les patients en attente de greffe.

La greffe est une activité médicale vitale, qui intervient en dernier recours dans la prise en charge de patients gravement malades. Elle repose sur une mobilisation lourde et complexe des équipes de réanimation, des coordinations hospitalières de don et de prélèvement, des équipes de régulation et de répartition de l'Agence de la biomédecine, des médecins transplantateurs, et de l'ensemble de la chaîne du soin. **Même si le décès de personnes inscrites en liste d'attente a baissé de 9,8 % en 2024, 852 malades sont encore décédés cette année faute d'accès à la greffe.**

Chiffres clés 2024 (vs. 2023)

- **6 034 greffes d'organes (+ 7,1 %)** soit 17 greffes par jour en moyenne ;
- **614 greffes avec donneur vivant**, dont 598 greffes rénales (+ 7,4 %) ;
- **3 169 donneurs** en mort encéphalique recensés, **1544 prélevés** ;
- Dans **36,4 %** des cas, les proches rapportent une **opposition** du donneur recensé.
- Avec **53,5 % d'opposition** rapportée par les proches, l'**Ile-de-France** est désormais la région où ce taux est le plus élevé ;
- **852 patients décédés en liste d'attente**, soit une baisse significative de 9,8 % par rapport à 2023 ;
- **22 585 patients sont inscrits sur la liste nationale d'attente** de greffe, dont 11 666 en liste active au 01 janvier 2025 ;
- **8 378 nouveaux patients** ont été inscrits sur la liste nationale d'attente en 2024 ;
- Cette année **le nombre de greffes a augmenté plus vite (+7,1 %) que le nombre de patients inscrits sur la liste nationale d'attente active (+5,5 %).**

Marine Jeantet, directrice générale de l'Agence de la biomédecine

« En France, nous avons besoin de renforcer la culture du don. 8 Français sur 10 sont favorables au don de leurs propres organes. Pourtant, en pratique, l'opposition constatée des proches lors de leur décès ne va pas dans le même sens.

Pour cela, il faut renforcer la transmission de sa position : on doit tous partager avec ses proches notre position qu'elle soit favorable ou non. C'est simple, il suffit de le dire pour agir !

Cette culture du don, elle doit aussi se cultiver à l'hôpital comme une priorité, pour que le don et la greffe puissent être facilités à tous les niveaux, pour recenser de façon beaucoup plus systématique les donneurs, et faire que la très grande majorité de gens qui veulent effectivement donner, puisse le faire.

On doit aussi mieux soutenir les équipes médicales qui encadrent ce don, qui le rendent possible, et qui sont les chevilles ouvrières de la transplantation. Aujourd'hui, le recensement des donneurs, l'abord des proches, la coordination du don à la greffe, sont encore des activités médicales trop peu reconnues, alors qu'elles ont encore sauvé plus de 6 000 vies cette année. L'hôpital doit valoriser ces missions, soutenir ces professionnels qui exercent un métier complexe et sensible.

C'est pourquoi je me rends personnellement dans chaque établissement qui pratique le prélèvement et la greffe pour rencontrer les directions et les équipes médicales. Nous devons comprendre leurs besoins et renforcer notre soutien. Tous les établissements de soin devraient s'afficher ouvertement en faveur du don d'organes, et l'Agence de la biomédecine est décidée à les accompagner sur cette voie, en accompagnant leur mobilisation et leur engagement. »

En détail

	2020	2021	2022	2023	2024
Greffes cardiaques	370	409	411	384	414
Greffes cardio-pulmonaires	8	6	8	9	9
Greffes pulmonaires	283	316	334	298	323
Greffes hépatiques (dont à partir de donneurs vivant)	1128 (15)	1225 (20)	1294 (22)	1343 (20)	1439 (16)
Greffes rénales (dont à partir de donneurs vivant)	2595 (390)	3252 (502)	3377 (514)	3525 (557)	3757 (598)
Greffes pancréatiques	34	67	70	74	91
Greffes intestinales	3	1	1	1	1
TOTAL (dont à partir de donneurs vivant)	4421 (405)	5276 (522)	5495 (536)	5633 (577)	6034 (614)

Greffes avec donneurs vivants

614 ont donné un organe de leur vivant en 2024 : 598 donneurs de rein et 16 donneurs de lobe de foie (16)

Premiers triplets de dons croisés

A deux reprises et pour la première fois, au cours de l'année 2024, 3 paires de donneurs/receveurs de reins ont été opérés simultanément en France. Le don croisé permet de réunir des « paires » de donneurs/receveurs qui ne sont pas compatibles entre eux, mais dont le receveur est compatible avec le donneur d'une autre paire et ainsi contourner l'incompatibilité (de groupe sanguin et/ou immunologique).

Le taux d'opposition brut global pour les patients décédés en mort encéphalique n'a que sensiblement évolué avec **36,4 % d'opposition** (36,1 % en 2023), et cela représente 1153 donneurs potentiels recensés non prélevés. Une donnée géographiquement très contrastée : le taux d'opposition est au plus haut en Ile-de-France à 53,5 %, et au plus bas en Bretagne à 21 %.

L'âge moyen des donneurs décédés prélevés en 2024 est de **58 ans**, un chiffre stable depuis 10 ans. 609 donneurs de plus de 66 ans ont été prélevés cette année, 41 % des donneurs avaient 65 et 74 ans.

La liste d'attente au 1er janvier 2025

Au 1er janvier 2025, il y avait **22 585 patients inscrits sur la liste nationale d'attente** pour une greffe d'organe, dont 11 666 patients en liste d'attente active (donc immédiatement éligibles à une greffe d'organe), tous organes confondus.

Tissus : pour la première fois, plus de 7 000 prélèvements en un an

Les tissus suivent l'activité organes, avec une belle année également. Le nombre de donneurs décédés prélevés s'est élevé à **7 165 en 2024 (6 957 en 2023)**.

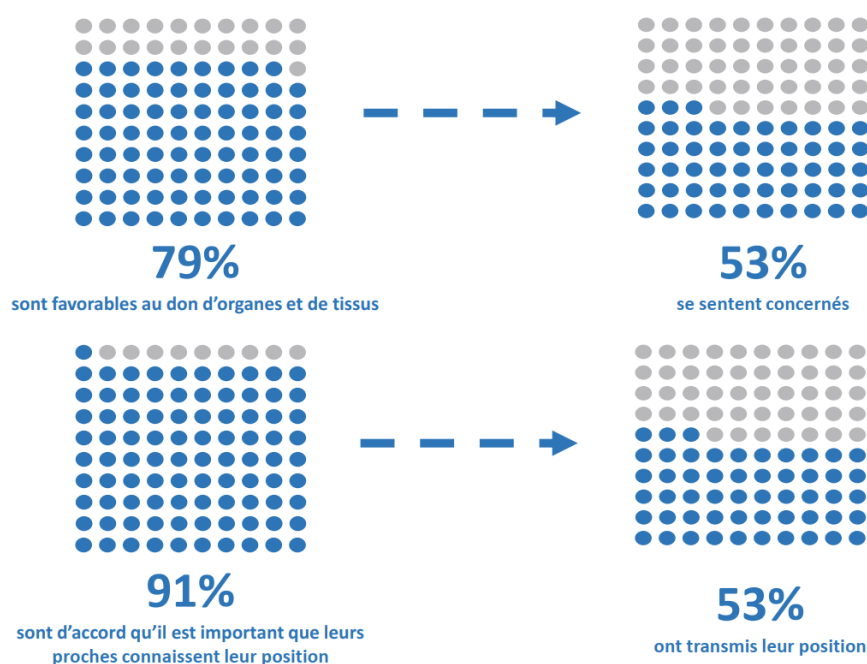
Par rapport à 2023, l'activité de prélèvement de cornées a augmenté de 2,8 %, celle des prélèvements d'artères de 59 %, celle des prélèvements de veines de 17 %, celle des prélèvements de valves cardiaques de 22,8 % et celle des prélèvements d'os a augmenté de 10 % par rapport à 2023. Seule l'activité des prélèvements de peau a baissé de 18,8 %.

Il existe également des dons de tissus issus de donneurs vivants (résidus opératoires avec consentement explicite du patient). Le nombre exact pour l'année 2024 n'est pas encore connu mais le recensement est en cours. C'est également le cas du nombre de greffes de tissus pour l'année 2024. Nous communiquerons à ce sujet lors de la journée nationale du don d'organes le 22 juin prochain.

Baromètre 2025 : une adhésion qui se maintient, une transmission qui progresse

Chaque début d'année, l'Agence de la biomédecine conduit une enquête baromètre¹ afin d'évaluer la perception et les connaissances des Français sur le don d'organes et de tissus.

Au sein de la population française (métropole) :



L'opinion reste massivement favorable au don d'organes et de tissus, avec une adhésion qui ne s'érode pas, et des chiffres stables d'une année à l'autre.

Le progrès notable de la transmission de sa position à un proche, qui augmente de +5 points en un an et de +9 points en 5 ans.

1 Enquête annuelle de l'Agence de la biomédecine auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1013 personnes âgées de 16 ans et plus. La représentativité est assurée par la méthode des quotas appliquée aux critères suivants : sexe, âge, profession, région et catégorie d'agglomération. Le terrain a été réalisé par téléphone du 9 au 24 janvier 2025.

Les principaux enseignements

- **79 % des Français se disent favorables** au don de leurs propres organes après leur mort, un chiffre globalement stable depuis 5 ans (-1 point par rapport à 2024) ;
- **91 % pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position** sur le don d'organes et de tissus...
- **...mais seulement 53 % des Français ont fait part de leur position à leurs proches**, un indicateur en hausse (+ 5 points par rapport à 2024) dans toutes les classes d'âge ;
- **Seuls 28 % des Français se disent « bien informés »** sur le don d'organes et la greffe
- **La notoriété du ruban vert continue de s'installer**, avec 20 % (+2 pts) des Français qui le reconnaissent comme étant le symbole du don d'organes et de tissus.

Des idées fausses qui malheureusement persistent

- **Bien que l'équité dans la répartition des greffons soit garantie par l'Agence de la biomédecine**, seuls 6 Français sur 10 ont le sentiment que le don d'organes profite de manière équitable à toutes les catégories de la population ;
- **Seuls 19 % des Français savent que les organes prélevés ne peuvent pas servir à des expériences scientifiques**, mais sont exclusivement réservés à des patients malades en attente de greffe (24% en 2023) ;
- **Près d'1 Français sur 2 croit que le prélèvement d'organes et de tissus n'est pas compatible avec les rites funéraires religieux**, alors que le don d'organes est reconnu et autorisé par les 3 principales religions monothéistes pratiquées en France, et que le prélèvement n'empêche pas de réaliser les funérailles selon les traditions de chacun ;
- **Seuls 40 % des Français savent qu'il n'y a pas de limite d'âge** pour être donneur d'organes et de tissus, alors que les rares contre-indications au prélèvement sont uniquement d'ordre médical : toute personne qui décède à l'hôpital, quel que soit son âge et son état de santé, peut être donneuse de tissus et/ou d'organes, selon les conditions du décès.

DROM : une baisse de la connaissance et de l'adhésion

Les résultats dans les DROM ont connu une baisse par rapport à 2024, tandis que ceux de la métropole sont restés stables. L'adhésion au don reste toutefois majoritaire :

- **61 % des habitants sont favorables au don de leurs propres organes** après leur mort (-8 pts par rapport à 2024) ;
- **La loi est bien connue**, puisque 71 % des personnes interrogées choisissent l'item du consentement présumé dans une série de propositions... ;
- ...mais **seulement 58 % des habitants ont le sentiment que cette loi est en phase avec leurs valeurs** (-11 pts) ;
- **Seuls 44 % ont le sentiment que le don d'organes et de tissus profite de manière équitable** à toutes les catégories de la population (-9 pts) ;
- **82 % pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position** sur le don d'organes et de tissus, mais **moins d'un sur trois en a parlé** (-8 pts) ;
- **Seulement 46 % des personnes se sentent concernées** par la question (-4 pts).

« Les jeunes, une cible prioritaire »

David Heard, Directeur de la communication et de la relation avec les publics

« Plusieurs indicateurs du baromètre nous montrent que les jeunes se sentent moins informés et souvent moins concernés par le don d'organes, qu'ils sont donc moins enclins à en parler avec leurs proches (16 % des 18-24 ans sont contre l'idée, contre 8 % en population générale). Plus inquiétant, les 18-35 ans sont aujourd'hui la première classe d'âge à s'inscrire au registre des refus et les 18-24 ans se déclarent à 28 % « plutôt ou tout à fait opposé » au don d'organes, contre 17 % en population générale. Ils sont également plus nombreux à ignorer que les mineurs peuvent aussi être donneurs, et que le don d'organes ne s'oppose en rien aux traditions religieuses et aux rites funéraires.

Bien sûr cette posture n'est pas nouvelle, mais elle s'accroît. Elle repose certainement sur plusieurs facteurs, que l'Agence de la biomédecine veut mieux comprendre en travaillant une approche sociologique sur la culture du don. Des études doivent se mettre en place cette année.

Mais les jeunes sont aussi tout simplement exposés depuis moins longtemps aux campagnes d'information de l'Agence de la biomédecine. Ils consomment moins souvent les médias traditionnels (télévision, radio, presse...) et, surtout, se sentent nettement moins concernés par les questions liées à la mort et à la maladie. Pour eux, c'est un sujet trop éloigné de leurs préoccupations au quotidien » (53 %, contre 24 % en population générale), et ils estiment ne pas avoir de comportement à risques (conduite, sports extrêmes...) qui pourraient entraîner une situation de don (22 %, contre 13 % en population générale).

Pour retenir leur attention et renforcer leur adhésion, l'Agence de la biomédecine va diffuser en 2024 la 3^e saison de la websérie Les Zorganes, un animé décalé dont les épisodes précédents ont été vus plus de 24 millions de fois sur les réseaux sociaux. Drôle et positive, la série, qui clame « Les Zorganes : leur vie ne s'arrête pas à la nôtre. Pense à dire à tes parents que t'es donneur, comme ça, même en cas de malheur, la vie continue ! », permet d'égrener de nombreuses idées reçues, mais aussi de renforcer le sentiment d'adhésion au don, quel que soit son âge et sa situation. »

Lors de cette 3^e saison, la mascotte d'un « influencœur » fera irruption dans la vraie vie, pour toucher encore plus d'ados : un rendez-vous à ne pas manquer ! »

Le rôle et les missions de l'Agence de la biomédecine

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale d'État, placée sous la tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé. Créée par la loi de bioéthique de 2004, elle exerce ses missions de régulation et de promotion du don dans les domaines du prélèvement et de la **greffe d'organes, de tissus et de cellules souches** hématopoïétiques, ainsi que de **l'assistance médicale à procréation, de l'embryologie et de la génétique** humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade bénéficie des soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Son rôle transversal le lui permet.

En matière de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus, l'Agence de la biomédecine :

- **Garantit que les greffons prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes d'équité;**
- **Assure l'évaluation des activités médicales qu'elle encadre ;**
- **Gère la liste nationale d'attente de greffe et le registre national des refus ;**
- **Coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons ;**
- **Promeut et développe l'information sur le don, le prélèvement et la greffe.**

Contact presse pour l'Agence de la biomédecine

Contacts presse :

Gantzer : dons-organes@gantzeragency.com

Madeleine Claeys, madeleine.claeys@biomedecine.fr |

Site presse de l'Agence : <https://presse.agence-biomedecine.fr>

AGENCE DE LA BIOMEDECINE |

1 Avenue du Stade de France | 93212 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex | T. 01 55 93 65 56

www.agence-biomedecine.fr